



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-direction de l'action sportive
Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions Sportives

2023 DJS 51 Convention pluriannuelle d'objectifs et subvention annuelle
(200 000 euros) pour le PUC Rugby au titre de l'année 2023

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat mené depuis de nombreuses années avec le PUC Rugby et à l'issue de la précédente convention pluriannuelle d'objectifs (2020-2022), il est proposé par la présente délibération la signature d'une nouvelle convention, couvrant les années 2023, 2024 et 2025, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle de 200 000 euros au titre de l'année 2023.

Au titre des actions réalisées par les associations, la Ville de Paris souhaite favoriser le renforcement de la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes dans le milieu sportif d'une part et contre l'utilisation des Plastiques à Usage Unique (PUU) dans le cadre de son objectif de développement durable d'autre part. Ces deux domaines prioritaires figurent dans les objectifs des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs.

Le PUC Rugby a été créé en 1906, à l'origine en tant que section du Paris Université Club Omnisports. Il est, depuis 1994, une association autonome qui occupe la seconde place dans le paysage du rugby parisien, après le Stade Français Paris. De nombreux joueurs internationaux dans les pratiques à 7 et à 15 ont été formés au sein du club, tels Antoine Burban, Rémi Bonfils, Wesley Fofana ou encore Jonathan Danty.

Le PUC Rugby compte aujourd'hui 543 licenciés dont 41 femmes. Il a bâti son projet sportif autour de la formation des jeunes et le club peut s'enorgueillir de posséder l'une des meilleures écoles de rugby de France qui compte près de 231 jeunes joueurs encadrés par 30 éducateurs et participants à divers tournois nationaux. Le club présente également trois équipes dans la catégorie seniors homme avec un effectif de 99 joueurs et

possède une équipe dans la catégorie seniors féminine, deux équipes dans la catégorie juniors (M18) et deux équipes dans la catégorie cadet (M16).

Le bilan sportif du club pour la saison 2021-2022 est excellent puisque l'équipe première a été promue dans la division supérieure, la fédérale 1, soit le meilleur niveau national amateur. Les équipes de jeunes du club ont obtenu des résultats satisfaisants durant la saison 2021-2022. L'équipe A des juniors (M18) termine 8^e de finaliste du championnat de France national et toutes les autres équipes ont réussi des performances satisfaisantes.

S'agissant de ses engagements conventionnels en faveur du tissu sportif parisien, le PUC Rugby poursuit ses efforts concernant la formation des jeunes joueurs au sein de son école de rugby mais également des éducateurs auxquels de nouvelles formations diplômantes sont, chaque année, proposées. Des entraîneurs de l'équipe première et réserve ont suivi respectivement la formation nationale du Diplôme d'État Jeunesse Éducation Populaire et Sports, la formation au Certificat de Qualification Professionnelle et la formation pour l'obtention du brevet fédéral et tous ont obtenu leur diplôme.

Le club est toujours sous convention avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) afin de faire découvrir la pratique du rugby aux enfants des 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Paris. Cet accompagnement doit prochainement reprendre avec le retour des écoles élémentaires et maternelles au stade Charléty. Le PUC Rugby souhaite également renouveler son tournoi inter-école par arrondissement sur le site de la Cipale pour clore la saison de rugby.

Dans la continuité de la création du centre d'entraînement labélisé par la FFR ayant pour objectif d'optimiser la formation des joueurs M16, M17 et M18, le club poursuit son engagement en faveur de la formation des joueurs afin de les amener au plus haut niveau. Le club a ainsi réalisé un partenariat avec la cité scolaire François Villon (14^e) qui a permis la scolarisation de joueurs et de joueuses en Classe à Horaires Aménagés pour Sportifs d'Excellence (CHASE). Un partenariat avec l'université de Paris Cité est également en place pour les joueurs ayant le statut de sportif de haut niveau.

En 2022 le club a participé d'une part à l'opération « cœur 2bouchons France » afin d'aider des personnes en situation de handicap et d'autre part à une maraude à la même période avec les U18 en aidant à la préparation de repas et à leur distribution (porte de la Chapelle et porte de la Villette). Par ailleurs, sur le plan de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles le club a inscrit la majorité de ses encadrants à la formation proposée par la Ville de Paris afin que chacun soit sensibilisé à ce sujet.

Enfin, le club a également poursuivi ses actions écoresponsables en utilisant des écocup, en recyclant les maillots et le matériel pour des associations de rugby en Afrique et en recyclant des vêtements pour des associations de quartier. Le club a également continué de réaliser un ramassage de détritux dans le Bois de Vincennes et à la Cité Universitaire.

Compte tenu de ce qui précède, la Ville de Paris souhaite poursuivre son soutien à l'association. Je vous propose donc de m'autoriser à signer une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de 3 ans et d'attribuer au PUC Rugby une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 000 euros au titre de l'année 2023, montant identique à celui accordé l'année précédente.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DJS 51 Subvention de fonctionnement (200 000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour le PUC Rugby au titre de l'année 2023

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au PUC Rugby;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre RABADAN au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le PUC Rugby, sis 17, avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris

Article 3 : Une subvention d'un montant de 200 000 euros est attribuée au PUC Rugby au titre de ses activités sportives pour l'année 2023.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.